

jusqu'au 15. de ce mois d'Août, tems fixé pour les grandes vacances.

Le Chapitre de cette Ville a reçu du Pape un Bref contenant, qu'ayant accordé au Prince-Clement de Saxe deux Brefs d'éligibilité pour concourir aux Evêchés vacans par la mort du Prince-Evêque de Liege, S. A. R. l'avoit informé qu'il a été élu aux trois Evêchés de *Liege*, de *Freyfingen* & de *Ratisbonne*, & que ne pouvant, aux termes de ses deux Brefs, posséder concurremment ces trois Evêchés, il désiroit néanmoins que son droit à celui de Liege subsistât jusqu'à ce que le St. Siège eut prononcé sur la validité ou invalidité de l'élection de Liege. Le Souverain Pontife ordonne ainsi par son Bref à Messieurs les Capitulaires de Ratisbonne, d'attendre jusqu'à l'expiration de ce délai, avant de procéder, au cas de non-acceptation, à l'élection d'un nouvel Evêque. Il a été adressé un Bref semblable aux Capitulaires de *Freyfingen*.

On s'étonne à *Ratisbonne* que dans un Mémoire envoyé au Corps Germanique par les Magistrats de *Wetzlar*, ils ne disent pas un mot des motifs qui ont pû déterminer le Landgrave de Hesse-Darmstadt à faire agir ses troupes contre leur Ville. Il n'est pas moins surprenant que ce Prince n'ait pas non-plus fait publier jusqu'à présent un Ecrit tendant à justifier sa conduite dans les voyes de fait auxquelles il a jugé à propos de se porter contre la Ville de *Wetzlar*. Ainsi ce qu'on peut avoir avancé sur ce sujet dans les Ecrits publics, est problématique. Au reste, la Ville de *Wetzlar* est tranquille quant à présent, quoique ses Conseillers enlevés soient toujours en détention.

BERLIN. Depuis la tournée que le Roi a
faite